

## Aux pharmaciens et pharmaciennes du Québec

Automne 2007

### ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro de l'automne 2007 du bulletin trimestriel des Services de santé non assurés (SSNA). FCH en est maintenant à sa neuvième année à titre de responsable du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

FCH tient à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez d'offrir aux membres des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-511-4666** ou en écrivant à l'adresse suivante :

Département des relations avec les fournisseurs de FCH  
3080, rue Yonge, bureau 3002  
Toronto, ON M4N 3N1

### NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME DES SSNA

### MISE À JOUR DE LA LISTE DES MÉDICAMENTS (LDM) DES SSNA POUR L'AUTOMNE 2007

Les mises à jour de la LDM pour l'automne 2007 comportent les ajouts et remplacements de numéros d'identification de médicaments (NIM), des médicaments à usage restreint, des médicaments retirés du marché canadien et des médicaments dont la fabrication sera arrêtée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Les copies de ces mises à jour sont annexées à ce bulletin.

La version électronique la plus récente de la LDM complète des SSNA reflète ces mises à jour. Vous pouvez consulter le site Web à l'adresse URL suivante :

[www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/nihb-ssna\\_f.html#drug-med](http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/nihb-ssna_f.html#drug-med)

Si vous avez des questions, veuillez contacter le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-511-4666**.

### SUPPRESSION DU MESSAGE D'AVERTISSEMENT W82 LE BÉNÉFICIAIRE N'A PAS DONNÉ SON CONSENTEMENT

À compter du 12 octobre 2007, le message d'avertissement **W82 Le bénéficiaire n'a pas donné son consentement** n'apparaîtra plus sur les *Relevés des demandes de paiement de la pharmacie* des SSNA. Le

message équivalent de l'Association pharmaceutique canadienne (APC) **HH Le bénéficiaire n'a pas donné son consentement** n'apparaîtra plus lors de la soumission de la demande de paiement au Point de service (PDS). La suppression de ce message n'affectera en rien les règlements des demandes de paiement.

Si vous souhaitez avoir de plus amples renseignements au sujet de la suppression des messages d'avertissement W82 et HH, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-511-4666**.

### RAPPEL SUR LE PROGRAMME DES SSNA

### QUANTITÉS LIMITÉES POUR LES ARTICLES D'ÉQUIPEMENT MÉDICAL ET DE FOURNITURES MÉDICALES (ÉMFM)

Tous les articles d'ÉMFM, avec ou sans autorisation préalable, ayant une quantité annuelle limitée, ne peuvent être fournis et réclamés que tous les trois mois. Cela permet d'assurer que les services fournis reflètent les changements de condition des bénéficiaires.

Pour de plus amples renseignements sur la soumission des demandes de paiement, avec une autorisation préalable, veuillez vous référer à votre trousse *Renseignements pour le fournisseur d'ÉMFM* des SSNA.

Vous pouvez télécharger la version actuelle de la trousse *Renseignements pour le pharmacien concernant les médicaments et produits pharmaceutiques* des SSNA à partir du site Web des SSNA :

[www.santecanada.gc.ca/ssna](http://www.santecanada.gc.ca/ssna)

Si vous n'avez pas accès à l'Internet, vous pouvez vous adresser au *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-511-4666**.